

Le vingt-deux septembre deux mille seize, les délégués de la Communauté de Communes de BOURBRIAC se sont réunis à la Salle du Conseil de la Maison du Développement sous la présidence Mme Claudine GUILLOU.

✎ ORDRE DU JOUR ✎

① **Intervention de M. Simon MEVEL –Technicien « Bocage » au SMEGA :**

- Présentation du projet « Bois/Energie » porté par la Commune de Bourbriac,
- Avis de la CDC à émettre sur l'étude de faisabilité.

② **Déchets :**

- Mise à jour des statuts du SMITRED au 01.01.2017 suite au nouveau périmètre des intercommunalités.

③ **Eau Potable :**

- Validation du rapport annuel 2015 du Syndicat d'eau d'Avaugour,
- Attribution du Marché pour le remplacement d'une canalisation d'eau potable à « Rue de l'Armor » Bourbriac.

④ **Personnel :**

- Evolution / Suppression de postes.

⑤ **Administration /Gestion :**

- Demande de Fonds de Concours de la Commune de Kerpert pour la création d'un atelier communal,
- Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du « Salon du livre » à Coadout.

⑥ **Questions et informations diverses :**

- Point d'information sur le projet de fusion des 7 EPCI au 01.01.2017,
- Salon des artisans du bâtiment le samedi 8 octobre 2016,
- Point d'avancement sur le déploiement de la fibre optique,
- PIG Amélioration de l'Habitat via SOLIHA 22,
- Location Atelier-Relais « ZA du Courjou » à Bourbriac,
- Information sur le maintien des 2 Sous-Préfectures (Guingamp et Lannion),

⑦ **Questions et informations diverses.**

● **PRESENTS :** Mme Claudine GUILLOU, Présidente, déclare ouverte la séance du Conseil :

⇒ Étaient présents :

BOURBRIAC : Mme Claudine GUILLOU, Patrick LE FLOC'H, Guy CADORET (+ pouvoir de G. LE GONIDEC), Jean-Jacques LE BLOAS, Stéphanie MADIOT, Jean-Luc HERVE.

COADOUT : M. Jean-Pierre GIUNTINI, Gaëlle PASTOL, Mireille RAULO.

KERIEN : M. Claude SALOMON.

KERPERT : M. Jean-Paul LE MOIGNE, Arnaud LEBRETON.

MAGOAR : M. Yannick DOLO.

MOUSTERU : M. Gérard HERVE, Christian BLAIZE, Nathalie JOUAN.

PLESIDY : M. Jean-François LE BLOAS (+ pouvoir de G GAUTIER).

PONT MELVEZ : Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Rémy CHAMBRY, François LOZAC'H.

SAINT-ADRIEN : M. Yves LACHATER, Isabelle DERRIEN,

SENVEN LEHART : M. Jean-Claude DERRIEN (en remplacement de Didier SIMON).

⇒ Étaient excusés : M. Yannick BOTREL, Florence GUEGAN.

⇒ Assistaient en outre : S. LE FOURNIS, *Secrétaire Générale*, J. LE BIZEC, *Responsable des Services Techniques*.

Avec 23 délégués titulaires présents + 2 pouvoirs de vote, le quorum étant atteint le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

● **Secrétaire de Séance :** Mme Isabelle DERRIEN, Conseillère Communautaire de Saint Adrien.

① **Projet « Bois/Energie » :**

- **Intervention de M. MEVEL – Technicien Bocage au SMEGA :**

La Commune de Bourbriac mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par la ressource bois de la région pour un ensemble de bâtiments du site de Hent Garenn localisé sur la Commune.

Les bâtiments concernés par un éventuel raccordement sont les suivants :

- Ecole maternelle,
- Restaurant scolaire,
- Ecole primaire,
- Gymnase/Dojo
- Collège,
- Salle Roudoué/Accueil petite enfance (CDC).

Présentation de l'étude de faisabilité par M. MEVEL –Technicien Bocage au SMEGA :

Caractéristiques du projet :

- Puissance chaudière : 2 x 350 KW
- Consommation de bois : 240 Tonnes
- Coût des plaquettes : 52 € la tonne livrée sur plateforme
- Coût d'investissement : 615 670 €
- Subventions potentielles : 304 150 € (dont subvention du Contrat de Territoire)
- Synthèse des consommations énergétiques : 48 MWH/an → 4 250 € HT /an (dépenses énergétiques).

L'investissement est porté par la Commune de Bourbriac qui vendra la chaleur à la CDC de Bourbriac pour ses locaux utilisés par le service Enfance/Jeunesse, d'une part, et au Département pour le Collège, d'autre part.

L'objectif de la Commune est de valider l'étude de faisabilité après avoir obtenu un accord de principe de la part du Département et de la CDC de Bourbriac afin de lancer la maîtrise d'œuvre de son projet au mois de septembre/octobre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe sur l'étude de faisabilité, laquelle intègre les locaux dédiés à l'Enfance/Jeunesse de la Communauté de Communes,

② **Déchets : Mise à jour des statuts du SMITRED au 01.01.2017 suite au nouveau périmètre des intercommunalités :**

L'application de la Loi dite Loi Notre au 1^{er} janvier 2017, et la mise en œuvre consécutive du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Cotes d'Armor, modifie le périmètre des intercommunalités. Afin de maintenir une large représentativité des collectivités au sein du SMITRED OUEST D'ARMOR et compte tenu de la possibilité de désigner des conseillers municipaux désignés par leur intercommunalité, le Président du SMITRED propose une révision des statuts du SMITRED qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Cette modification porte notamment sur les points suivants :

- Modifier la représentation du nombre de délégués au sein du Comité Syndical sur la base **d'1 siège titulaire et d'1 siège suppléant par tranche de 2 500 habitants**
- Permettre **d'élire des membres suppléants au Bureau Permanent dans la limite de 50 % des membres titulaires.**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de statuts du SMITRED Ouest d'Armor, qui prendront effet au 01.01.2017.

.../...

③ Eau potable :

- Validation du rapport annuel 2015 du Syndicat d'eau d'Avaugour :

Le SDAEP 22 a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du service AEP du syndicat d'eau d'Avaugour. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après remise et présentation simplifiée du rapport, le conseil doit se prononcer sur l'adoption de ce dernier.

Le rapport est également remis aux communes concernées. Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable concernant le syndicat de saint Nicolas du Pélem et celui de la CDC ont été présentés en juillet dernier.

Le Conseil Communautaire approuve ce rapport à l'unanimité.

- Attribution du Marché pour la réhabilitation et le renforcement du réseau d'eau potable « Rue de l'Armor » à Bourbriac :

La Présidente rappelle la première consultation lancée selon une procédure adaptée le 07.07.2016 : une seule offre a été reçue.

- ✓ Cette offre étant nettement supérieure à l'estimation, d'une part, et
 - ✓ le calendrier de travaux de réaménagement de la rue proposé par la Commune de Bourbriac, permettant de décaler les travaux à fin Novembre, d'autre part,
- ↳ La consultation a été déclarée infructueuse.

Une seconde consultation a donc été lancée :

- Date et heure limites de remise des offres : le 09.09.2016 à 16 heures,
- 2 offres reçues
- CAO d'ouverture des plis : le lundi 13 septembre 2016 à 11 heures
- CAO d'attribution : mardi 20 septembre 2016 à 13h30.

Après analyse des offres par le Bureau d'Etude ING Concept, la Commission propose de retenir l'offre de l'Entreprise LE DU Travaux Publics, pour un montant de 90 980 € HT, soit 109 176 € TTC (offre la moins-disante).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le choix de la CAO.

④ Personnel : Evolution / suppression de postes

Conformément à la procédure réglementaire et avant la création du nouvel EPCI -issu de la fusion de 7 Communautés de Communes- le Conseil Communautaire décide la mise à jour du tableau des effectifs de la CDC de Bourbriac, comme suit :

1. Création de poste :

- ✓ Adjoint Administratif 1^{ère} Classe (Catégorie C), suite à obtention du concours
 - A compter du 1^{er} Novembre 2016,
 - Sur la base d'un temps complet (35 heures annualisées)

2. Suppression de postes :

- ✓ Adjoint Administratif 2^{ème} Classe → Suite à nomination en 1^{ère} Classe,
→ Vacant
- ✓ Adjoint Animation 2^{ème} Classe → Suite à fermeture du service « Ados » (manque de fréquentation)

.../...

- ✓ Adjoint Technique 2^{ème} Classe (2 postes) → Interviendra dès réception de l'avis du CT sur l'avancement de grade de 2 agents suite à obtention de l'examen professionnel
- ✓ Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe → Suite à nomination en 1^{ère} Classe
- ✓ Animateur Principal 1^{ère} Classe → Suite intégration dans la filière Administrative.

⑤ Administration / Gestion :

- **Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du « Salon du Livre » à Coadout :**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- **Demande de Fonds de Concours de la Commune de Kerpert pour la création d'un Atelier Communal :**

La Présidente informe l'Assemblée, que par courrier du 20.09.2016, la Commune de Kerpert sollicite un Fonds de Concours de la Communauté de Communes pour la création d'un atelier communal, les services techniques étant actuellement hébergés dans un garage très étroit et inadapté. Le montant des travaux est estimé à 88 167,77 €.

Cette demande est conforme aux critères d'attribution de Fonds de Concours aux Communes, validés par la délibération n° 38-2015 du 09.04.2015, à savoir : « 10 000 € de subvention pour des investissements de 60 001 € HT à 100 000 € HT ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, confirme l'intérêt de ce projet qui s'inscrit dans une véritable dynamique locale et décide le versement d'un Fonds de Concours de 10 000 € à la Commune de KERPERT.

⑥ Questions et informations diverses :

- **Point d'information sur le projet de fusion des 7 EPCI au 01.01.2017 :**

Projet de Périmètre : Rappel des dispositions de majorité requises pour un accord sur le périmètre (LOI NOTRE – procédure dérogatoire) :

Accord si 50 % des Communes représentent 50 % de la population totale. En l'absence de délibération, il est considéré qu'il y a eu accord tacite. Résultats :

Nbre Cnes	POP Totale	Dilib. FAV	Délib. DEFAV	Cnes (%)	POP (%)	POP FAV
57	77 139	36	21	63,16 %	65,03%	50 167

Intervention de la Présidente et remise du diaporama présenté en COPIL le 06.09.2016 :

Principales décisions du COPIL du 6 septembre 2016 :

Les grands principes :

- Maîtrise de la fiscalité,
- Pas de territoire pénalisé, pas d'effet d'aubaine,
- Maintien du produit fiscal actuel,
- Souhait d'unifier les taux sur 12 ans,
- Neutralisation des pertes par l'Attribution de Compensation,
- Harmonisation des services (déchets,....).

La Charte fondatrice :

Les statuts de la future Communauté d'Agglomération ne seront pas rédigés dans l'immédiat sachant que les compétences risquent d'évoluer rapidement. Les statuts sont remplacés par une Charte fondatrice, qui fixe les grands principes et les modalités de fonctionnement. Ce document a été validé par le COPIL.

.../...

L'Organisation de la nouvelle EPCI :

- Le siège de la Communauté d'Agglomération sera implanté à Guingamp (position centrale),
- 7 pôles de proximité.

La représentation :

- 86 Conseillers communautaires,
- 15 Vice-Présidents dont 7 seront en charge de l'animation des Pôles.

La gouvernance :

- Un **Conseil Communautaire** (composé des élus, représentant l'ensemble des Communes),
- Un **Bureau Communautaire** (composé du ou de la Président(e) et de 15 Vice-Présidents (maximum)),
- Une **Conférence des Maires** (composée du Bureau Communautaire et de l'ensemble des Maires des Communes membres),
- Des **Commissions thématiques** (composées de l'ensemble des conseillers communautaires titulaires et suppléants),
- Des **Commissions locales** (organisée autant que de besoin au niveau des Pôles de proximité à l'initiative des Vice-Présidents référents),
- Une **Conférence territoriale** (organisée au moins une fois par an entre les membres du Conseil communautaire et l'ensemble des élus des Communes membres),
- Un **Conseil de Développement** (Assemblée consultative composée de personnes investies dans les milieux socioprofessionnels et associatifs).

L'organigramme des services :

- Pas de grand bouleversement : Les missions restent sensiblement les mêmes et majoritairement les agents les exerceront sur les sites, les lieux ou équipements actuels. Une mobilité plus marquée pour certains Cadres A et B selon la déconcentration souhaitée pour certaines directions/services.
- Encadrement :
 - ✓ 1 Direction Générale et 6 Directions Générales Adjointes,
 - ✓ Des chefs de services qui viennent en appui à ces directions sur les Pôles thématiques.

La dénomination : propositions soumises au COPIL

1. GAPA : Guingamp ARGOAT – Paimpol ARMOR
2. GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération
3. GP2A : Guingamp-Paimpol ARMOR ARGOAT.

Les membres du Conseil Communautaire réagissent sur ces propositions de noms et constatent que le sud et l'ouest du futur périmètre sont oubliés... D'autre part, les élus soulignent un manque de consultation des Communes. De nouveaux noms sont alors proposés tel que :

1. Argoad Trieux Agglomération,
2. Guingamp Agglémération,
3. AGP : Agglomération Guingamp Paimpol,
4. Les 3A : Armor Argoat Agglomération

La Présidente propose un vote. Résultat : La proposition 2 est retenue, avec 19 voix et sera soumise à la prochaine conférence des Présidents des 7 EPCI.

- **Salon des artisans du bâtiment le samedi 8 Octobre 2016 :**

Une réunion s'est tenue le 13.09.2016 avec les artisans et partenaires en vue de finaliser les derniers points d'organisation du Salon des Artisans du bâtiment qui aura lieu le samedi 8 Octobre 2016 à la Salle des Forges de 13h30 à 18 heures. L'installation des stands se fera à partir de 9 heures. L'objectif de ce salon est de soutenir et promouvoir les entreprises du territoire.

11 artisans, représentant les principaux corps de métiers du bâtiment ainsi que les 2 garages automobiles de Bourbriac, seront présents.

7 partenaires : le Crédit Agricole/Square Habitat, le CMB, SOLIHA 22, l'Agence d'Architecture Gabrielle, CMA22, le Lycée F. Le Dantec, interviendront tout le long de l'après-midi et répondront aux questions en matière de financements, d'aides à l'amélioration, de conseil en architecture... Une intervention également sur le développement de la fibre optique.

- **Point d'avancement sur le déploiement de la fibre optique (Tranche 1 : Coadout + zones blanches de Bourbriac et Moustéru) :**

Le 09.09.2016, MEGALIS Bretagne nous a informé que les déploiements du projet Bretagne Très Haut Débit sont en cours sur une partie de notre territoire. Un premier opérateur (Orange) devrait ouvrir à la commercialisation les premiers secteurs, dès la mi-octobre. Cette ouverture concernerait, dans un premier temps, les foyers dont le réseau est posé en sous-terrain (fourreaux) et qui correspondent aux travaux les plus avancés. Le reste de la zone sera commercialisé dans les semaines et les mois qui suivront en fonction de l'avancée des travaux, liés notamment à l'élagage du bois au-dessus des lignes existantes. Les travaux d'élagage doivent être réalisés pour début Décembre 2016.

Orange devrait mener une campagne d'envoi de prospectus dans les boîtes aux lettres des habitants de toute la zone de déploiement, organiser des réunions publiques, pour les informer de l'arrivée imminente des offres commerciales et les inciter à se « pré-inscrire ».

Il convient à la CDC -en partenariat avec le Département et Mégalis- de communiquer autour de l'ouverture commerciale sur le territoire avant que Orange n'engage sa propre communication, pour ainsi valoriser l'action publique.

Une conférence de presse sera organisée dans les prochaines semaines, en commun avec Guingamp Communauté, pour sensibiliser la population.

- **PIG Amélioration de l'Habitat via SOLIHA 22 :**

Mme Céline ROCHE de SOLIHA 22 a présenté un bilan intermédiaire (au 08.09.2016) lors de la réunion de Bureau du 08.09.2016 :

- **58 logements « Propriétaires Occupants » financés :**
 - 19 pour des travaux d'adaptation (59 % de l'objectif réalisé)
 - 39 au titre des économies d'énergie (39 % de l'objectif réalisé),
- **1 logement « Propriétaire Bailleur » a fait l'objet d'un conventionnement social sans travaux** (8 % de l'objectif total réalisé),
- **65 diagnostics réalisés :**
 - 24 pour des travaux d'adaptation au vieillissement
 - 41 au titre des travaux d'économie d'énergie
- **25 contacts :**
 - 2 pour des travaux d'adaptation au vieillissement,
 - 20 au titre des travaux d'économie d'énergie,
 - 3 projets de rénovation locative.

Dans le cadre du PIG, 468 163 € de subventions attribués (ou en cours) au territoire dont 17 000 € par la Communauté de Communes de Bourbriac. Au 08.09.2016, le montant des travaux engendré par ce programme était de 942 473 €.

☞ Répartition par Commune :

Communes	Dossiers déposés PO « Energie »	Dossiers déposés PO « Adaptation »	Contacts PO
Bourbriac	11	4	10
Coadout	3	2	2
Kérien	2	4	1
Kerpert	1	2	-
Magoar	-	1	1
Moustéru	5	1	1
Plésidy	9	1	1
Pont Melvez	5	4	5
Saint Adrien	4	-	-
Senven Léhart	1	-	1

.../...

☞ Communication :

Pour information, SOLIHA 22 a adressé un courrier le 20.09.2016 aux personnes référentes des Clubs des Aînés du territoire, leur proposant une réunion d'information sur le dispositif d'aides à l'habitat.

- **Location Atelier Relais :**

La Présidente informe l'Assemblée qu'elle a reçu les responsables d'une entreprise spécialisée dans la conception de mobilier :

- rénovation de meubles existants,
- production de neuf à partir de métaux,
- prestation de service dans la soudure et la chaudronnerie,

lesquels ont confirmé par mail le 20.09.2016, leur souhait de s'installer dans l'Atelier Relais sur la ZA du Courjou à compter du 1^{er} novembre 2016, dans les conditions prévues, à savoir 500 HT par mois.

- **Information sur le maintien des 2 Sous-Préfectures (Guingamp et Lannion) :**

Par mail du 08.08.2016, Mme Annie LE HOUEROU –Députée- a informé les CDC que le jumelage entre les deux Sous-Préfectures de Guingamp et de Lannion n'était plus d'actualité. Les arguments développés ont été entendus.

Les Membres,

**La Secrétaire de Séance,
Isabelle DERRIEN.**

**La Présidente,
Claudine GUILLOU.**